



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

## AVIFORM L50 liquide 50%

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** AVIFORM L50 liquide 50%  
**Code du produit** Aucun(e).

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange** Agent de dégivrage de chaussée

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Identification de la société/entreprise** fenaco Genossenschaft, LANDOR  
Erlachstrasse 5  
3001 Bern  
Tel. +41 58 434 01 36  
Fax. +41 58 434 01 37  
info@bglaw.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** 145 (Tox Info Suisse)  
+41 44 251 51 51

**Date d'émission** 30.03.2018

**Version** GHS 2

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008** La substance ou le mélange ne sont pas classés.

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

<b>2.2. Éléments d'étiquetage</b>	voir section 16.
<b>Mention d'avertissement</b>	-
<b>Mentions de danger</b>	Aucun(e).
<b>Conseils de prudence</b>	P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucun(e).
<b>Identificateur de produit</b>	Aucun(e).
<b>2.3. Autres dangers</b>	Peut irriter les yeux et la peau.

---

## ***RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants***

### **3.2. Mélanges**

Solution aqueuse à base de formiate de potassium.

<b>Composants</b>		<b>Classification CLP</b>	<b>Identificateur de produit</b>
Formiate de potassium	50% - 75%	-	No.-CAS: 590-29-4 No.-CE: 206-677-9
Inhibiteur de corrosion	< 2.5%		

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## ***RUBRIQUE 4: Premiers secours***

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Rincer la bouche, le nez et la gorge avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les symptômes persistent. Amener la victime à l'air libre.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver à l'eau et au savon par précaution. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**                      Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## ***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Jet d'eau à grand débit.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, l'eau de la solution peut se évaporer complètement. Lorsqu'il est chauffé à 300 ° C se décompose en hydrogène et l'oxalate de potassium. La formation d'hydrogène peut causer un risque d'explosion.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants**

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

**Méthodes particulières d'intervention**

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Conseils pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir chapitre 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### **Protection individuelle**

*Protection respiratoire* Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

*Protection des mains* Gants en latex. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

*Protection des yeux* Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de sécurité avec protections latérales.

*Protection de la peau et du corps* Vêtements de protection à manches longues.

*Risques thermiques* Instable en cas d'échauffement

**Contrôle d'exposition de l'environnement** Pas de précautions spéciales.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.

<b>Odeur</b>	Inodore.
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	< 11.5
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	116 °C
<b>Point d'éclair:</b>	> 100 °C
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites d'explosivité:</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité gazeuse:</b>	20 mmHg @ 20 °C
<b>Densité relative:</b>	Non déterminé.
<b>Hydrosolubilité:</b>	complètement miscible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	3.2 cP @ 20 °C
<b>Propriétés explosives:</b>	non dangereux(se)
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucun(e)

## 9.2. Autres informations

<b>Caractéristiques Générales du Produit</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

---

## ***RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité***

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Les vapeurs chauffées au contact de flammes ou de surfaces chauffées au rouge, peuvent donner des produits de décomposition avec des effets alertants et irritants. Ne pas exposer à des températures supérieures à 200 °C.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun sous utilisation appropriée. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: hydrogène et oxalate de sodium, carbonate de sodium.

---

## ***RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques***

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	DL50/orale/souris = 5500 mg/kg.
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Peut provoquer une irritation des muqueuses.

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Peut irriter les yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

---

## ***RUBRIQUE 12: Informations écologiques***

<b>12.1. Toxicité</b>	LC50/96h/poisson = 1750 mg/l (Pimephales promelas). CE50/48h/daphnie = 2500 mg/l.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées. Facilement biodégradable. OCDE Ligne directrice 306.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Ne montre pas de bioaccumulation.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Lorsque possible le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer comme le produit non utilisé. Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.
<b>IMDG</b>	Non réglementé.
<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires** Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

**Formiate de potassium (CAS 590-29-4)**

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
<b>Les principales références bibliographiques et sources de données</b>	Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.
<b>Procédure de classification</b>	Méthode de calcul.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	Aucun(e).

**Autres informations**

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

